

Jurisprudence / 1. Droit pénal primaire / 1.1 Accent sur la partie générale

Nr. 11 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 23 septembre 2011 dans la cause B. contre Ministère public du canton de Vaud – [6B_262/2011](#)

[Art. 47 CP](#): critères de fixation de la peine.

Les règles générales régissant la fixation de la peine sont régulièrement rappelées par la jurisprudence. A cet égard, le juge dispose d'un large pouvoir d'appréciation. Le Tribunal fédéral, qui examine l'ensemble de la question d'office, intervient notamment lorsque l'autorité cantonale s'est fondée sur des critères étrangers à

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

 Login